

Ce manque d'explications franches crée un environnement de doutes et de suspicions plutôt toxiques pour nos démocraties, comme nous le ressentîmes au mois de juillet 2004, juste après la publication du rapport officiel de la Commission du 11 septembre, présidée par Thomas Kean, également président de la société Amerada Hess, principal intervenant sur les partenariats pétroliers entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite.

En première lecture, on crut un instant que la commission avait négligé des informations se rapportant au vol de l'appareil, qui, le 20 septembre 2001 évacua vers Djedda toute la famille bin Laden vivant alors aux États-Unis<sup>1</sup>. Un charter qui excita bien des curiosités.

Page 329, les rédacteurs répondent qu'aucun vol transportant des Saoudiens n'a été autorisé à quitter le territoire national avant la réouverture de l'espace aérien, le 13 septembre. Animés d'un sens très limitatif de leur mission, ils se bornent à réfuter les premiers articles de presse apparus sur le sujet, fin 2001, souvent contradictoires, qui notèrent que ce vol aurait pu décoller le 13 septembre 2001. En réalité, c'est la date de la commande passée pour affréter l'avion.

1. Ici, toutes les références se rapportent à la version originale de ce rapport et non à ses traductions, parfois partielles. Voir : *The 9/11 Commission Report*, Norton & Company, New York, 2004.

Il faut se référer aux pages de notes et de commentaires, à la fin de l'ouvrage, page 557, pour lire qu'un appareil transportant des « relations de famille d'Oussama bin Laden » s'est bien envolé des États-Unis le 20 septembre 2001. Dans ce paragraphe, se fondant sur des éléments transmis par le FBI, ils précisent que le vol transporta vingt-six passagers et que le bureau avait pu en interroger vingt-deux avant le départ, afin de savoir s'ils avaient eu des « contacts récents » avec leur frère. Mais, ils demeurent elliptiques sur d'éventuelles interventions de la puissance publique pour faciliter ce vol. Ce flou agacera quelques sénateurs, dont l'un d'eux, le 21 juillet, rendra publique une liste non détaillée des passagers. Le vol en question a effectué la liaison Boston-Paris Le Bourget-Genève-Djedda.

Or, il se trouve que les documents de bord de la société Aero-Services, qui prit en charge l'appareil sur le tronçon Paris Le Bourget – Djedda, contredisent les données fournies par la commission. Je vous laisse ici ce papier, Sieglinde. Hormis le commandant de bord, son adjoint et les trois hôtesses de l'air, cet Airbus 319CJ immatriculé F-GSVU transportait vingt-neuf passagers (non vingt-six comme l'affirme la commission), et qu'ils avaient tous embarqué aux États-Unis. Les références des identités indiquent surtout que parmi eux voyageait un diplomate saoudien, Kholoud Osama Kurdi (passeport diplomatique n° 758-1) par ailleurs fils d'Osama Kurdi, sorte de ministre de l'économie bis, président des chambres

de commerce du royaume. Sa présence à bord retire un peu du caractère strictement privé de ce voyage<sup>1</sup>.

À ce titre, un autre passager intrigue : Jason Blum, de la police de Los Angeles (LAPD), qui voyageait ès qualités, conférant définitivement à ce charter pour Djedda un tour quelque peu officiel – contrairement au sentiment qui se dégage à la lecture du rapport sur le 11 septembre.

1. En outre, Kholoud Osama Kurdi compte parmi les proches d'Omar Awad bin Laden, également présent à bord et un temps inquiété pour avoir hébergé son oncle, Abdallah bin Laden, notre généreux donateur de l'Hadramaout et fondateur de la World Assembly of Muslim Youth. Sur ce dernier point, voir le *Washington Post* du 22 juillet 2004.

Document de bord de la société Aero-Services sur tous les passagers du vol du 20 septembre 2001, sur l'appareil immatriculé F-GSVU (deux noms avaient été effacés quand on me l'a transmis, je les ai moi-même réintroduits à partir d'une autre copie, qui elle ne comportait pas les numéros de passeport).

20/09/01 19:14 Pg: 1

## AERO SERVICES

Corporate

Date : 20 09 2001  
 Avion : A319 CJ - F-GSVU  
 N° vol : CJE718  
 Routing : 2000 LBG / GENEVE  
 2200 GENEVE / JEDDAH

CdB : G. Astral  
 CPL : Ph. Bala  
 Hôtesse : Veronik / Verbeck / Theresia / Sootany

- Updated:

Je vous prie de bien vouloir être au Paris de la naissance des passagers.

Board	Dest.	NAME	D/O/B	PASSPORT #	NATIONALITY
X	LAX	JHJ: Jason Blum (LAPD)		205-228-141 (exp 8/11)	United States
1.	LAX	OEJN Najla Binladen		C408612	Saudi Arabia
2.	MCO	OEJN Khalil Binladen		E344402	Saudi Arabia
3.	MCO	OEJN Sultan Binladen			Saudi Arabia
4.	MCO	OEJN Maria M.F. Bayma	7/21/54	B301630	Saudi Arabia
5.	MCO	OEJN ISAM BAYMA			QATAR
6.	MCO	OEJN Khalil Sultan Binladen		156680338	United States
7.	IAD	GVA Shafig Binladen		B546083	Saudi Arabia
8.	IAD	LBG Akberali Mawalla		500332701	British
9.	IAD	OEJN Omar Awad Binladen	4/10/70	C310261	Saudi Arabia
10.	IAD	OEJN Khulouf Osama Kurdi	9/9/79	758-1 (Diplomatic)	Saudi Arabia
11.	IAD	OEJN Badr Ahmed Binladin	6/25/80	B448578	Saudi Arabia
				701906281	United States
12.	BOS	OEJN Nawaf Bark Binladen	4/28/71	B819764	Saudi Arabia
13.	BOS	OEJN Reem Hamza Asur	5/15/78	B693415	Saudi Arabia
14.	BOS	OEJN Omar Saleh Almadouci	1/16/77	B627816	Saudi Arabia
15.	BOS	OEJN Faisal Saleh Almadouci	4/27/75	B411206	Saudi Arabia
16.	BOS	OEJN Mohammed Saleh Binladen	9/22/82	C083602	Saudi Arabia
17.	BOS	OEJN Sulman Saleh Binladin	9/18/77	B003317	Saudi Arabia
18.	BOS	OEJN Tamara Khalil Binladen	*1/16/81	B507042	Saudi Arabia
19.	BOS	OEJN Sara M. Mohammed Binladen	12/8/61	C419724	Saudi Arabia
20.	BOS	OEJN Mohammed Aweid Alijohi	4/20/72	B727927	Saudi Arabia
21.	BOS	OEJN Hasan Aweid Alijohi	5/24/76	B685771	Saudi Arabia
22.	BOS	OEJN Susanti BT Sumiran Sador	6/23/70	A6531800	Indonesia
23.	BOS	OEJN Faisal Khalil Binladen	10/22/80	C308637	Saudi Arabia
24.	BOS	OEJN Saleem Ali Saleem Alayfani	6/21/83	60360737	Yemen
25.	BOS	OEJN Almasim Mazen Almagwaf	8/12/83	C154939	Saudi Arabia
26.	BOS	LBG J.P. Bonnona	7/29/53	095360764 (exp 6/04)	United States
27.	BOS	LBG Joseph Allen Wyka	7/21/68	094064856 (exp. 10/07)	United States
28.	BOS	LBG Ricardo V. Pascetta	12/02/50	094022130 (exp. 8/07)	United States

VOLE D'AFFAIRES - VOLS SANITAIRES - AVIONS CHARTERS - VOLS CARGOS URGENTS

AEROPORT-OU BOURGET - BÂT. H5 - ZONE AVIATION D'AFFAIRES - 93390 LE BOURGET

TELEPHONE: (33) 01 48 38 00 00 - FAX (33) 01 48 38 87 78

Internet: <http://www.aeroservices-escoutles.com> - Email: [info@aeroservices-escoutles.com](mailto:info@aeroservices-escoutles.com)

SAE AU CAPITAL DE 282 800 € - R.C.S. BOBIGNY 8 281 268 540 - CODE T.V.A. FR 28 021 281 040

En prenant connaissance de ces divers éléments, la vérité sur ce vol telle qu'elle se présente dans le rapport de la commission me semble comme tordue. Pourtant, je ne crois pas qu'avec cet avion de terribles secrets s'envolaient vers l'Arabie Saoudite, que ses passagers étaient coupables d'avoir fomenté des attentats ou financé des œuvres terroristes. Ce n'est qu'une intime conviction.

Je penche en revanche pour un excès de zèle de Thomas Kean et des rédacteurs du rapport, peut-être pressés de rendre public, pour le mois de juillet 2004, alors que s'emballerait la campagne présidentielle, juste après l'investiture programmée du candidat démocrate, un document qui n'interférerait pas dans les débats, qui n'incommoderait pas l'équipe sortante, régulièrement critiquée par ses adversaires pour ses amitiés avec l'Arabie Saoudite.

Au-delà des motifs véritables à l'origine de ces erreurs et de ces oublis, nous attendions d'eux des investigations irréprochables et une écriture rigoureuse. Ce ne fut pas le cas. Et naturellement, ces découvertes contradictoires sur l'affaire de l'avion de la famille bin Laden jettent le doute sur les autres conclusions que tire le rapport. Les commissions d'enquêtes parlementaires américaines nous avaient habitué à mieux – m'incitant régulièrement à les citer en exemple auprès de ces députés Français, si prudents, si mielleux parfois, dans de semblables exercices de rédaction.

Fin de cette digression, revenons à nos montagnes Sieglinde.

Nous quittâmes le village des bin Laden après deux bonnes heures d'une discussion... stimulante. À huit kilomètres de là, nous arrivâmes à Rubât Bâ Aishan, l'ancien fief des bin Mahfouz. Une mosquée rutilante et une école y arboraient de grands écriteaux de remerciements à leur mécène, Salem bin Mahfouz, défunt fondateur de l'une des plus importantes banques saoudiennes, longtemps dirigée par son fils, Khalid bin Mahfouz, une vieille connaissance. Un an après ce livre notamment consacré au financement du terrorisme, le même qui eu déjà l'heur d'agacer Yeslam bin Laden, la famille bin Mahfouz employa aussi des bataillons d'avocats pour nous poursuivre et pourfendre notre travail, créant même un site web à ce dessein<sup>1</sup>.

Leurs manœuvres ne cessèrent cependant de me surprendre : jamais ils n'intentèrent le moindre procès en France, pays de publication des textes incriminés, où le droit de la presse et le droit de l'édition autorisent par de multiples biais à faire condamner un auteur indélicat, principalement sur la base de la diffamation. Et à l'obliger à des réparations très substantielles s'il a failli. Mais non, chez nous, les bin

1. Voir : [www.binmahfouz.info](http://www.binmahfouz.info).

Mahfouz n'entreprirent rien – bien qu'en relation avec le cabinet Thieffry & Associés, l'un des rares cabinets d'avocats français à la fois inscrit au barreau de Paris et à celui de Djedda. C'est en Belgique qu'ils décidèrent de d'abord porter l'affaire en justice, parce que, leur semblait-il, le droit y serait plus favorable qu'en France – c'était là une grande innovation, assez admirable, que d'attaquer un livre non pas à l'endroit de sa publication mais depuis le pays au monde où les lois seraient les plus avantageuses au plaignant. Cette courageuse créativité n'échappa pas au juge belge, lequel, sûrement plein d'admiration pour cette audacieuse percée du droit international des hommes d'affaires saoudiens, ne put s'empêcher de les débouter de leurs demandes.

Puis, c'est de Grande-Bretagne qu'ils pensèrent porter l'estocade, puisque le droit de la presse, dès lors qu'il concerne des affaires de financement du terrorisme, se révèle l'un des plus draconiens au monde<sup>1</sup>.

Notre livre n'ayant pas eu d'existence légale pour les sujets de sa Gracieuse Majesté (jamais traduit, jamais édité, jamais publié, et je m'en désolé), je choisis de ne pas être représenté à Londres – croyant par là ne pas nourrir une démarche qui nous condui-

1. Sur ces questions, la jurisprudence britannique demande aux auteurs et aux journalistes d'apporter la preuve de « l'intentionnalité ». Par exemple : il ne suffit pas de prouver qu'un financier a versé de l'argent à une structure terroriste, il faut aussi prouver qu'en le faisant, il « exprimait l'intention » d'aider la réalisation d'actes terroristes.

rait un jour à bondir de procès en procès, des Bahamas aux îles Moustiques, au gré des souplesses offertes à nos détracteurs par les législations locales.

Eh bien, mon silence les troubla et fit naître chez eux quelques espoirs. Le 5 novembre 2003, les avocats du cabinet Kendall Freeman, défenseurs de la famille bin Mahfouz, m'écrivirent une lettre bien étrange, m'annonçant l'extrême gravité des attaques qu'ils portaient contre moi devant la Cour de Londres, tout en m'invitant à discuter avec eux pour trouver un arrangement, une issue à ce contentieux, qui à mes yeux n'existait pas – dus-je pour dix ans ne plus connaître le plaisir de me promener sur Carnaby Street et Old Bond Street ou de retrouver mes amis du Traveller's Club dans leur hôtel particulier onirique de l'avenue Pall Mall.

Curieux, je les invitai à prendre un verre à Paris et nous nous retrouvâmes le 19 novembre 2003, aux environs de 12 heures, au bar de l'hôtel Crillon, place de la Concorde. Ils étaient deux : Laurence Harris et Robert Paydon. Et me présentèrent sans pudeur un marché : après avoir obtenu de la Cour de Londres un premier jugement par défaut contre moi<sup>1</sup>, ils se disaient prêt à ne pas demander au juge de prononcer des dommages et intérêts en échange d'une lettre, que j'aurais à écrire, attestant sur l'honneur que la

1. Jugement rendu le 22 août 2003.

famille bin Mahfouz était parfaitement étrangère aux affaires d'Oussama bin Laden et à toutes activités terroristes. Leur proposition était explicite : on renonce à faire valoir nos droits en contrepartie d'un certificat de moralité.

C'était naturellement très amusant et je ne pus réprimer durant tout notre entretien, fort cordial au début, un rictus vertical à gauche de la commissure des lèvres, qui les agaça à la fin.

Pour l'heure, je déclinai poliment leur offre, tout en leur précisant – *fair-play* – que j'étais disposé à reprendre mes enquêtes sur le sujet et à rendre publics mes résultats.

Les voici Sieglinde.

Premièrement : le 26 avril 1996, un membre éminent de la famille, Salem Ahmed bin Mahfouz a effectué un virement de 500.000 \$, comme l'indique le relevé de cette opération<sup>1</sup>, au profit de Chafiq Ayadi, officiellement désigné comme un terroriste par le département de la Justice américain, et par ailleurs directeur des activités en Europe de la Fondation Muwafaq – une organisation « caritative » saoudienne accusée de terrorisme par les États-Unis et dont le président, l'homme d'affaires Yassim Kadi, est suspecté d'avoir personnellement financé plusieurs activités terroristes, comme le détaille un courrier du

1. Archives de l'auteur.

département du Trésor américain, daté du 19 novembre 2001, et signé David Aufhauser, directeur juridique du ministère<sup>1</sup>.

Deuxièmement : dans un rapport confidentiel daté du 8 mai 2002, réalisé à la demande de trois sociétés financières<sup>2</sup>, le bureau de Londres du cabinet d'investigations Kroll Associates<sup>3</sup> produit un organigramme de cette même Fondation Muwafaq dans lequel apparaissent à des postes de direction Abdul Rahman bin Mahfouz et Ahmed bin Mahfouz (qu'ils auraient conservé jusqu'en 1995) ; il indique en outre que Mohammed Ahmed bin Mahfouz a dirigé les activités au Pakistan de cette organisation.

Troisièmement : le rapport annuel de la National Commercial Bank pour l'exercice 1997, donc à une époque où elle était présidée par Khaled Salem bin Mahfouz, stipule que l'établissement a effectué des dons importants au profit de l'Islamic Relief Organization, une autre association « caritative » accusée d'avoir financé des activités terroristes<sup>4</sup>.

1. Archives de l'auteur.

2. Fulbright & Jaworski LLP, Latham & Watkins, BNP Paribas.

3. Rapport intitulé « Project Riviere ». Archives de l'auteur.


4. Des documents judiciaires américains, en particulier les dépositions de fonctionnaires du département de la Justice, précise que l'Islamic Relief Organization est une autre appellation de l'IIRO. Archives de l'auteur.

Quatrièmement : le 15 mai 1999, comme le démontra un journaliste que j'avais le plaisir de publier l'an passé<sup>1</sup>, un avion de la société Skyways International permit à un diplomate saoudien, Nawaf al-Shalaan<sup>2</sup>, de livrer deux tonnes de cocaïne sur le territoire Français ; or, il s'avère que Skyways International, déjà citée dans plusieurs affaires judiciaires, n'est qu'une simple émanation de la National Commercial Bank, la banque de la famille bin Mahfouz. Je vous laisse à ce sujet une carte de visite éloquent, celle de Keith Monroe, le pilote du Boeing immatriculée VPBNA qui transporta la drogue en France, selon les différents procès-verbaux de la Brigade des stupéfiants de Paris<sup>3</sup>.

1. Fabrice Monti, *La Coke saoudienne*, Flammarion, 2004.

2. Son titre princier et ses liens avec la famille royale découlent de sa grand-mère, Bint al-Shalaan, celle-ci ayant été l'une des seize épouses du fondateur du royaume le roi Abdel-Aziz, au nom de l'allégeance de la tribu des al-Shalaan. Selon mes contacts en Jordanie, l'un des frères de Nawaf aurait été récemment marié à la fille du cheikh Amar, président du parti islamiste yéménite Al-Islah. Celle-ci aurait été victime d'un crime d'honneur fin 2003.

3. Sieglinde, je garde également un fax en provenance des bureaux de Djedda de la National Commercial Bank, qui confirme les activités de son « département aviation ».



**THE NATIONAL COMMERCIAL BANK**

**AVIATION DEPARTMENT**  
**SKYWAYS INTERNATIONAL**



**KEITH W. MONROE**

Flight Engineer

Tel. : 682-4203 / 682-4426 - Fax : 682-4827 - Telex : 607426 NCBV SJ

P. O. Box : 9935 Jeddah 21423 - Kingdom of Saudi Arabia

En quittant cette région de l'Hadramaout Sieglinde, et en s'éloignant de ces routes où se croisaient hier les futurs notables de Djedda, de nombreux doutes essentiels subsistent. Cette famille bin Laden dont on croyait qu'elle ne nous surprendrait plus, ses anciens voisins qui s'efforcent de se présenter comme de grands banquiers ordinaires, se révèlent en réalité plus complexes qu'un premier regard ne le percevrait près de quatre ans après le 11 septembre.

S'il faut se défier de conclure hâtivement quant à la responsabilité exacte des uns et des autres, cette ultime promenade Sieglinde m'a convaincu des difficiles cheminements de nos politiques antiterroristes. À la lumière de mes dernières découvertes, je mesure la part d'ombre qui reste encore à repousser pour décrire avec précision les seuls phénomènes familiaux

et tribaux en œuvre dans la gestation du mouvement salafiste, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Or, difficile d'anticiper son développement et de le contrer sans une connaissance parfaite, intime, de sa genèse.

Les absences de notre justice sur les autres dossiers, par exemple sur les organisations caritatives, les impardonnables maladroites de nos ministres dans leurs négociations sur les marchés de l'armement, sont finalement au diapason de cette approximation générale, de cette appréciation très incomplète des mécaniques ayant présidé à l'élan dont profite Al-Qa'ida. Peut-être pour mieux nous persuader que cette évolution dévastatrice, cette conquête du pouvoir portée par une violence politique systématisée, ne saurait obéir à aucune logique humaine, ne s'appuieraient que sur des pulsions irrationnelles, un peu comme dans ces explications au fond très rassurantes de la barbarie d'Auschwitz.

Depuis les questions se rapportant aux noyaux originels de ce salafisme jusqu'aux problèmes les plus épineux portant sur le financement de ses filiales en Europe, tout se déroule comme si nous avions rédigé une vérité partielle reconfortante, qui ne nous obligerait pas à prendre acte des inévitables bouleversements par lesquels nous devons passer pour l'empêcher de vaincre.

MESSAGE ÉLECTRONIQUE DU 2 AVRIL

Objet : Mon intime conclusion

A : Sieglinde K.

De : [gdasquie@wanadoo.fr](mailto:gdasquie@wanadoo.fr)

---

Chère Sieglinde,

Merci de m'avoir écouté, l'autre jour, au café Beaubourg. Je vous transmets, ci-joint à ce courriel, votre « journal ». Au fil de ces pages, j'ai essayé de vous montrer l'existence de processus politiques, strictement politiques, derrière les événements imputés à Al-Qa'ida.

J'écris « montrer » et pas « démontrer », la matière est trop instable et les instruments de mesure encore trop peu nombreux. J'ai voulu restituer l'entreprise très rationnelle derrière ces actes que l'on attribue trop souvent à des illuminés, en guise d'explication globale ; resituer un terrorisme que l'on confine un

